



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8384^e séance

Lundi 29 octobre 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Llorentty Solíz/ M. Inchauste Jordán (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/947)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Expression de sympathie à la suite de la tuerie survenue à Pittsburgh, aux États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à condamner la tuerie qui s'est produite samedi dans la synagogue de la congrégation de l'Arbre de Vie, à Pittsburgh. Cet acte odieux a provoqué la mort de 11 civils, qui ont été ciblés sur leur lieu de culte. Les membres du Conseil de sécurité présentent leurs sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes, et ils expriment leur sympathie au peuple et au Gouvernement des États-Unis.

Je prie les personnes présentes de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire des victimes.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/947)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/947, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

M. Lowcock (*parle en anglais*) : J'ai conclu mon exposé au Conseil de sécurité le mois dernier (voir

S/PV.8355) par une question : l'accord conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie concernant Edleb n'offrirait-il qu'un sursis ou marquerait-il le début d'un avenir plus stable pour des millions de civils dans cette partie du pays? Nous avons observé une lueur d'espoir dans les semaines de calme relatif qui ont suivi la signature de cet accord. Il est extrêmement important pour les millions de résidents d'Edleb que cela reste le cas. L'enjeu est extrêmement élevé parce que l'autre cas de figure est une souffrance humanitaire à une échelle qui dépasserait toute capacité à y faire face, dévastant une population déjà affaiblie par des années de conflit, de déplacements et de privations.

L'ONU et les organisations partenaires continuent de fournir une aide aux populations dans le besoin dans toute la Syrie. Au cours des sept premiers mois de l'année, dans tout le pays, près de 5,5 millions de personnes en moyenne ont reçu une aide vitale chaque mois. En septembre, près de 2,5 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire en provenance de Damas. Ce nombre englobe les résidents de zones dont le Gouvernement a récemment pris le contrôle, l'aide étant souvent acheminée par le Croissant-Rouge arabe syrien.

Cependant, l'ONU n'a pas d'accès régulier à de nombreuses zones qui ont récemment changé de mains. Nous en avons parlé aux autorités syriennes, qui ont clairement fait savoir que les zones sous leur contrôle sont maintenant accessibles de manière globale et régulière depuis Damas. Elles ont également accepté de faciliter un nombre croissant de missions et nous ont autorisés à déployer plus systématiquement du personnel des Nations Unies pour fournir une aide qui est souvent acheminée en partenariat avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre rapide de cette approche. Cela permettra à nos équipes sur le terrain de procéder à des évaluations indépendantes essentielles de la situation et d'observer plus précisément qui reçoit de l'aide et de quelle manière. Dans le même temps, nous continuerons de présenter des plans au Gouvernement afin qu'il nous autorise à traverser les lignes pour accéder au nord-ouest de la Syrie.

Cela m'amène à une observation plus générale concernant l'approche que nous suivons pour évaluer les besoins humanitaires dans toute la Syrie et y répondre. Le mandat de l'ONU en matière d'action humanitaire, défini par le Conseil dans ses résolutions successives et par l'Assemblée générale dans la résolution 46/182, adoptée en 1991, exige que nous consultions le

Gouvernement. Nous estimons que c'est important. Dans le même temps, notre mandat met également l'accent sur les principes d'indépendance, d'impartialité et de neutralité de l'action humanitaire, en particulier pour que cette assistance soit fournie sur la base des besoins, et non orientée ou déterminée par toute autre considération.

Le système humanitaire, comme le Conseil le sait, est financé sur une base volontaire. Les principales questions que me posent tous les acteurs à qui je demande de l'aide pour financer l'action humanitaire partout dans le monde sont toujours les mêmes. Comment définissez-vous les besoins? Et comment pouvons-nous savoir, si nous vous donnons de l'argent, qu'il ira véritablement aux populations dans le besoin? Si ceux à qui nous demandons de l'argent ne sont pas satisfaits par les réponses que nous apportons à leurs questions, mon expérience est qu'ils ne nous donnent pas l'argent que nous demandons. Nos travaux doivent donc être basés sur les principes humanitaires non seulement parce que nous devons respecter nos mandats, mais également pour répondre à un besoin pratique.

J'ai abordé ces questions en détail avec le Gouvernement à plusieurs occasions au cours des dernières semaines. Ces délibérations ont abouti à des accords importants en vue d'élargir la capacité de l'ONU à répondre aux besoins de manière aussi complète que possible, dans le plein respect de son mandat, alors que nous préparons l'inventaire des besoins humanitaires et les plans d'intervention coordonnés par l'ONU pour la Syrie pour 2019. J'espère pouvoir faire rapport au Conseil sur les progrès de ces activités d'évaluation à plus grande échelle dans les mois à venir.

L'opération transfrontière des Nations Unies depuis la Turquie continue d'acheminer chaque mois de l'aide à des centaines de milliers de personnes dans le besoin. Elle a été renforcée ces dernières semaines pour permettre un repositionnement de l'assistance en cas d'escalade militaire et pour appuyer les préparatifs pour l'hiver. Près de 1 000 camions livrent des bâches en plastique, des vêtements et des bottes d'hiver, des appareils de chauffage et des poêles. Des fournitures essentielles continuent également d'être livrées dans le nord-est de la Syrie par le poste frontière d'Al-Yaarubiyah depuis l'Iraq.

Dans les neuf premiers mois de 2018, plus de 750 000 personnes en moyenne ont bénéficié chaque mois d'une aide alimentaire dans le cadre des activités transfrontières des Nations Unies. Il est essentiel de

poursuivre ces activités pour fournir de l'aide à ceux qui en ont besoin et pour appuyer la prestation de services. C'est pourquoi la prorogation des dispositions des résolutions 2165 (2014) et 2393 (2017) demeure de la plus haute importance. Le Secrétaire général, dans son rapport (S/2018/947), et moi-même maintenant demandons au Conseil de renouveler la résolution pour 12 mois supplémentaires.

Les opérations transfrontières continuent d'être gérées et surveillées de très près. Nous continuons de prendre toutes les mesures possibles pour que les opérations des Nations Unies répondent aux normes les plus élevées. Ces activités ont été examinées en détail plus tôt cette année à la demande du Conseil, et nous lui en avons rendu compte en juin (S/PV.8296). Nous formons les partenaires d'exécution et les autorités locales à l'application du droit international humanitaire; nous préconisons la fourniture d'une assistance fondée sur des principes aux groupes d'opposition armés non étatiques en Syrie; et nous avons élaboré un code de conduite, signé par la plupart des groupes armés non étatiques opérant dans le nord-ouest de la Syrie, qui s'engagent à respecter le droit international humanitaire. Nous prenons également toutes les mesures possibles pour assurer le respect de la législation sur le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme applicable à l'ONU.

J'en viens maintenant à d'autres domaines de préoccupation en Syrie. À Roukban, à la frontière syro-jordanienne, l'ONU, en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien, s'était préparée à acheminer depuis Damas une aide importante à 50 000 personnes, à entreprendre une campagne de vaccination destinée à quelque 10 000 enfants et à mener une évaluation rapide des besoins. Le convoi était prévu pour le samedi 27 octobre, mais des informations faisant état d'insécurité le long de la route nous ont contraints à le reporter. La population de Roukban n'a pas reçu d'aide depuis janvier de cette année et elle est de plus en plus désespérée. Des décès d'enfants en raison des mauvaises conditions d'hygiène et de l'absence de soins de santé continuent d'être signalés. Cette situation humanitaire désastreuse ne saurait perdurer. L'ONU est prête et disposée à donner son feu vert à ce convoi immédiatement. Mon message à toutes les parties concernées est donc de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du personnel humanitaire et du convoi qui l'accompagne afin qu'il puisse se mettre en route sans plus tarder.

Des combats intenses continuent de toucher les civils le long de la rive est de l'Euphrate, dans le sud du gouvernorat de Deïr el-Zor. Des dizaines de civils auraient été tués et d'autres blessés, lorsque les Forces démocratiques syriennes, appuyées par les forces de la coalition internationale, ont lancé l'assaut contre la dernière enclave tenue par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) en Syrie. Environ 7 000 personnes ont été déplacées de Hajin en raison des combats ces dernières semaines. Jusqu'à 15 000 personnes restent piégées dans les zones contrôlées par l'EIL. Une attaque de l'EIL contre l'un des camps où se trouvaient des personnes déplacées aurait fait des morts et des blessés parmi la population civile, et plus de 100 personnes auraient été enlevées. Certaines d'entre elles auraient été tuées depuis.

Bien que je demeure préoccupé par la situation à Raqqa, je tiens à signaler que l'ONU a de plus en plus accès à cette zone. Une visite d'évaluation effectuée en septembre par l'Organisation mondiale de la Santé a révélé que les besoins en matière de santé à Raqqa demeurent importants, la ville faisant face à une pénurie aiguë de services de santé à tous les niveaux. Une assistance continue également d'être fournie à la ville de Raqqa et au nord-est du pays : l'ONU et nos organisations partenaires acheminent désormais de l'aide à plus de 600 000 personnes chaque mois. En résumé, et pour terminer, il y a cinq domaines dans lesquels nous sollicitons maintenant l'appui des États Membres et du Conseil de sécurité.

Premièrement, il faut continuer de mettre en œuvre l'accord entre la Fédération de Russie et la Turquie et prévenir une offensive militaire contre Edleb et ses environs. Les conséquences humanitaires d'un tel assaut seraient, comme nous l'avons dit à maintes reprises au Conseil, absolument catastrophiques pour la population civile.

Deuxièmement, nous demandons le renouvellement pour une année supplémentaire de la résolution 2165 (2014), notamment pour permettre le maintien de l'aide transfrontière nécessaire à l'appui et à la protection de plus de 3 millions de civils à Edleb, dont la plupart sont des femmes et des enfants, et pour acheminer des fournitures et services critiques dans tout le nord de la Syrie.

Troisièmement, nous demandons un appui pour que notre convoi humanitaire ONU-Croissant-Rouge arabe syrien bénéficie immédiatement d'un accès sécurisé au camp de Roukban.

Quatrièmement, nous demandons un soutien aux efforts que nous menons pour améliorer l'accès, évaluer les besoins et collecter des preuves sur la manière dont les ressources que nous avons recueillies sont utilisées.

Enfin, nous avons besoin d'un financement continu et plus généreux pour notre plan d'aide humanitaire actuel. À ce jour, nous avons levé 1,7 milliard de dollars en 2018 – et j'en suis extrêmement reconnaissant au nom des millions de Syriens qui en sont les bénéficiaires –, mais le plan de cette année est toujours financé à moins de 50 %.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Avant de commencer, je voudrais exprimer nos condoléances aux familles des victimes de l'accident d'avion en Indonésie, qui a fait 189 victimes civiles.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je tiens, tout d'abord, à remercier M. Mark Lowcock de son exposé très utile, qui confirme que la situation humanitaire reste grave en Syrie. Nous appuyons ses cinq demandes et appelons tous les membres du Conseil de sécurité à travailler énergiquement à y répondre. Je voudrais rendre hommage à tous les travailleurs médicaux et humanitaires pour les efforts qu'ils mènent sur le terrain afin d'alléger les souffrances en Syrie.

Je présenterai cette déclaration au nom des co-rédacteurs du dossier humanitaire en Syrie, à savoir la Suède et le Koweït. Je me concentrerai sur deux points : la protection des civils et des infrastructures civiles et l'accès humanitaire.

Premièrement, nous réaffirmons que toutes les parties doivent respecter et faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances, notamment en protégeant les civils et les infrastructures civiles. Nous appelons également toutes les parties à respecter le droit international des droits de l'homme. La période couverte par le rapport du Secrétaire général (S/2018/947) a été marquée par des meurtres, des arrestations et détentions arbitraires, des privations de liberté, des enlèvements, des actes de torture et des traitements inhumains, cruels et dégradants. Nous condamnons avec la plus grande fermeté ces pratiques contre les civils par quelque partie que ce soit.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'accord russo-turc sur le cessez-le-feu à Edleb, où vivent environ 3 millions de personnes, dont 1 million d'enfants. Cet accord a permis d'éviter la menace immédiate d'une catastrophe humanitaire dans cette zone. Nous saluons les mesures prises par l'ONU et ses partenaires humanitaires pour prépositionner l'aide humanitaire et alimentaire dans divers lieux d'Edleb en prévision d'un éventuel scénario catastrophe. À cet égard, nous insistons sur l'importance du maintien du cessez-le-feu dans la province d'Edleb et dans toute la Syrie afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et l'évacuation des blessés, conformément au droit international et comme le prévoit la résolution 2401 (2018).

Troisièmement, nous sommes également préoccupés par l'évolution de la situation dans d'autres parties de la Syrie. À Deïr el-Zor, des milliers de civils sont touchés par les opérations militaires. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à renforcer la protection des civils pendant les opérations militaires contre le groupe terroriste Daech. Nous sommes préoccupés par le danger que continuent de représenter les explosifs, dont les mines et les engins explosifs improvisés, à Raqqa, en particulier pour les 152 000 personnes qui y sont revenues.

Quatrièmement, la période considérée a malheureusement été marquée par la poursuite de l'une des violations les plus flagrantes du droit international, à savoir le ciblage continu des hôpitaux et des établissements de santé. Nous condamnons les attaques contre des hôpitaux et celles visant des installations civiles essentielles, et nous rappelons à toutes les parties la résolution 2286 (2016) et l'obligation particulière qu'impose le droit international humanitaire de respecter le personnel médical et les agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, et leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que les hôpitaux et les autres installations médicales.

Le rapport mentionne également un certain nombre de cas où des écoles ont été prises pour cible, entraînant l'interruption de l'activité scolaire. Nous rappelons aux parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, la nécessité de respecter la résolution 2427 (2015), sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et de ne pas cibler les écoles.

Il existe encore d'importants obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport. Bien que 1,5 million de personnes vivent encore dans des

zones difficiles d'accès, aucun convoi interinstitutions n'a été approuvé depuis le 16 août. Nous appelons les autorités syriennes à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies afin de veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont le plus besoin – notamment dans les zones qui sont revenues sous le contrôle du Gouvernement – à travers les différentes modalités humanitaires. Aujourd'hui, seulement 30 % environ de la population ayant des besoins aigus dans ces zones difficiles d'accès bénéficie d'une aide humanitaire fondée sur les besoins, structurée et régulière. L'une des principales raisons en est le refus par les autorités syriennes des demandes d'autorisation d'accès. Nous soulignons qu'il importe que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin, conformément aux principes humanitaires, y compris les principes d'impartialité et de non-discrimination. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la mention, dans la récente déclaration commune adoptée par la Turquie, la Russie, la France et l'Allemagne, de la nécessité de garantir un accès rapide, sûr et sans entrave des organisations humanitaires dans l'ensemble de la Syrie et la fourniture d'une aide humanitaire immédiate à toutes les personnes qui en ont besoin, afin d'alléger les souffrances du peuple syrien.

À cet égard, nous nous devons de rappeler ce que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport, à savoir que l'assistance humanitaire transfrontière demeure vitale pour des centaines de milliers de personnes dans toute la République arabe syrienne. L'assistance transfrontière est restée un élément indispensable de l'action menée en Syrie, 620 000 personnes en ayant bénéficié en septembre.

Nous tenons également à exprimer notre profonde préoccupation face à la terrible situation à Roukban, où plus de 45 000 personnes souffrent de graves pénuries de vivres et de fournitures médicales et humanitaires. Nous devons répondre aux appels lancés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et par le système des Nations Unies. Nous appelons toutes les parties à faciliter la livraison immédiate à Roukban. Tout défaut de livraison est inacceptable.

En tant que co-rédacteurs pour le dossier humanitaire syrien et principaux donateurs du plan d'aide humanitaire syrien, la Suède et le Koweït veilleront à ce que le Conseil suive de près l'évolution de la situation humanitaire en Syrie. Treize millions de Syriens ont besoin d'aide humanitaire; plus de 5 millions d'entre eux sont des enfants. Malheureusement, il est douloureux de savoir que la catastrophe humanitaire se poursuivra à

court et à moyen terme. La situation humanitaire et les souffrances ne seront allégées qu'en progressant sur la voie politique grâce à une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, de son exposé qui donne à réfléchir.

Le moment choisi pour la présence séance est particulièrement important. Vendredi, nous avons entendu le représentant syrien lancer un avertissement terrifiant, en termes très clairs, annonçant que le régime allait « reprendre entièrement Edleb lorsqu'[il] juger[a] cela approprié » (S/PV.8383, p. 16). Plus tard dans la journée, nous avons vu des rapports faisant état de frappes du régime à l'intérieur de la zone d'Edleb.

Cela signifie que l'occasion d'empêcher le massacre de millions de civils syriens vivant à Edleb, créée par l'accord turco-russe sur une zone démilitarisée, est en train de disparaître. Et elle peut disparaître rapidement. Une fois cette occasion manquée, comme le Secrétaire général adjoint Lowcock nous l'a rappelé ce matin, nous aurons à gérer une crise humanitaire catastrophique. Des civils mourront. Des milliers de personnes seront déplacées. Nous l'avons vu à maintes reprises depuis le début de l'année avec les offensives russes et celles du régime dans la Ghouta orientale, à Yarmouk et Deraa, et maintenant à Edleb.

Bien que nous ayons été encouragés par l'évaluation de l'ONU selon laquelle la création par la Turquie et la Russie d'une zone démilitarisée à Edleb a contribué à réduire la violence au cours du mois dernier, nous sommes très préoccupés par l'ampleur de la crise humanitaire à laquelle nous serions confrontés si Al-Assad décide que le cessez-le-feu a perdu son utilité à ses yeux. Ce serait probablement la plus grande catastrophe depuis le début de ce conflit dévastateur. La Syrie et la Russie ont montré qu'elles ne se sentent absolument pas obligées de maintenir des zones de désescalade dans la Ghouta orientale, à Deraa ou même à Edleb, au vu des récents développements. Nous ne pouvons pas leur faire confiance pour respecter l'accord militaire ou les principes humanitaires de base en Syrie.

Le meilleur moyen de faire en sorte que le Conseil puisse empêcher qu'une autre tragédie humanitaire ne se produise à Edleb et dans les campagnes syriennes est d'agir concrètement et de toute urgence pour trouver une solution politique à la crise, conformément à la

résolution 2254 (2015). Les États-Unis et les autres membres du groupe restreint – l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la France, la Jordanie et le Royaume-Uni – déploient tous les efforts diplomatiques possibles pour que la commission constitutionnelle soit lancée le plus rapidement possible, tandis qu'un autre membre du Conseil cherche à invoquer ce qu'il appelle des « délais artificiels » pour prolonger ce dangereux statu quo. Mais je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que, afin de soutenir l'effort politique, il reste absolument essentiel que l'Organisation se prépare au pire à Edleb. Les États-Unis saluent les efforts héroïques déployés par l'ONU et le courageux travail de ses partenaires pour le prépositionnement de l'aide humanitaire à Edleb et pour s'assurer que la communauté internationale est prête à réagir si le régime rompt le cessez-le-feu et déclenche une catastrophe humanitaire.

Les États-Unis exhortent la Russie et la Turquie à pérenniser cet accord de cessez-le-feu, et la Russie à empêcher le régime syrien de lancer une offensive militaire contre Edleb. Damas doit cesser les provocations et la désinformation, y compris les tentatives continues du régime et d'un membre du Conseil pour accuser à tort les courageux premiers intervenants humanitaires – les Casques blancs – de planifier des attaques à l'arme chimique dans la province d'Edleb. C'est d'autant plus ridicule que des mécanismes indépendants créés au sein du Conseil de sécurité ont conclu que le régime syrien était la partie coupable de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Pour en revenir à la question de l'accès humanitaire, il n'est pas surprenant que l'accès humanitaire régulier depuis Damas reste difficile dans de trop nombreuses régions de Syrie. Pour les 3 millions de personnes qui vivent à Edleb, l'assistance humanitaire transfrontière est vitale. Les livraisons transfrontières des Nations Unies sont autorisées par les résolutions 2165 (2014) et 2393 (2017), et doivent être facilitées par les parties au conflit. À cette fin, les États-Unis appuient fermement l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport de septembre (S/2018/845), selon laquelle le renouvellement du mécanisme d'aide humanitaire transfrontière de l'ONU, tel que prévu par la résolution 2165 (2014) et les résolutions ultérieures, est vital pour quelque 5 millions de Syriens qui dépendent actuellement de ces livraisons humanitaires transfrontières.

Dans d'autres régions comme Roukban, le Gouvernement syrien a maintenu les civils en état de

siège en refusant l'acheminement de l'aide humanitaire au camp. Nous attendons avec impatience l'arrivée d'un convoi commun de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien à Roukban, mais nous devons être clairs : il ne s'agit là que d'une première étape pour remédier aux conditions humanitaires désastreuses endurées au quotidien par les habitants de Roukban.

Les États-Unis ont offert à l'ONU toutes les garanties de sécurité nécessaires pour permettre cette livraison. Mais une livraison ponctuelle ne suffit pas car elle ne permet pas un accès sûr, rapide, durable et sans entrave. Moscou et Damas doivent veiller à ce que l'ONU dispose d'un accès libre et régulier pour acheminer l'aide humanitaire à Roukban et à toutes les régions de Syrie qui en ont besoin.

Comme l'indique également le rapport du Secrétaire général, un mois de plus s'est écoulé sans que l'accès humanitaire n'augmente, même dans les territoires qui sont maintenant sous contrôle du régime. Malgré le déplacement des lignes de front et du contrôle du territoire, il n'y a pas eu d'amélioration dans la capacité des organisations humanitaires à atteindre ceux dans le besoin.

C'est pourquoi les États-Unis appuient pleinement l'évaluation des Nations Unies selon laquelle les conditions en Syrie ne sont pas encore propices à un retour massif des réfugiés. Le régime d'Assad continue de faire peu d'efforts pour démontrer sa volonté de créer sur le terrain des conditions de sécurité et humanitaires qui permettraient aux personnes qui souhaitent rentrer chez elles de se sentir en sécurité. Les informations faisant état de conditions d'insécurité persistantes et de représailles du régime, d'arrestations arbitraires et de disparitions, comme dans le sud-ouest de la Syrie, montrent que les normes internationales relatives au retour des réfugiés – et, en fait, l'élimination de la cause des craintes fondées de persécution qui ont conduit les réfugiés à fuir en premier lieu – n'ont pas encore été respectées.

Sans l'abrogation vérifiable de la loi n° 10 et d'autres lois similaires, les réfugiés et les déplacés syriens sont confrontés à des craintes crédibles quant à leur capacité de rentrer chez eux et de reconstruire leurs vies dans la sécurité et la dignité, sans préjudice de la composition démographique de la Syrie. Les réfugiés et déplacés syriens doivent être autorisés à prendre leurs propres décisions quant à des retours sûrs, libres et informés, et non effectués de manière prématurée ou sous pression.

Les États-Unis sont le principal donateur d'aide humanitaire à la Syrie, fournissant plus de 9 milliards de dollars d'aide dans tout le pays et aux pays voisins, qui accueillent plus de 5,6 millions de réfugiés syriens depuis le début de la crise. Les États-Unis sont fiers de l'appui considérable qu'ils apportent depuis longtemps au peuple syrien. Toutefois, la responsabilité de la sécurité, de la dignité et du bien-être des Syriens incombe avant tout aux autorités syriennes, et non aux voisins de la Syrie, à la communauté internationale ou aux donateurs. C'est pourquoi nous appelons le régime syrien à s'acquitter des obligations les plus fondamentales envers le peuple syrien qui lui incombent en vertu du droit international, ainsi que de ses obligations envers le Conseil, notamment en permettant un accès humanitaire durable aux territoires qui sont sous son contrôle. Les excuses du régime n'ont jamais été acceptables, mais en l'absence des signes les plus fondamentaux de progrès, ces excuses sont de moins en moins plausibles.

Enfin, je tiens à réaffirmer que nous devons progresser dans la mise en place dans les meilleurs délais de la commission constitutionnelle, première étape vers une transition politique irréversible, conformément à la résolution 2254 (2015). Il ne s'agit pas d'un délai artificiel. Les années de souffrance endurées par des millions de réfugiés et de déplacés montrent clairement que les parties et l'ONU doivent saisir la dernière chance offerte par le cessez-le-feu d'Edleb et agir maintenant. Il s'agit de sauver des vies. Un calendrier qui permet de le faire le plus rapidement possible n'est pas un délai artificiel; c'est une nécessité morale, et c'est précisément la raison pour laquelle le Conseil et l'ONU existent et la raison pour laquelle il est essentiel d'agir maintenant. La commission constitutionnelle représente une occasion importante d'améliorer les conditions humanitaires dans toute la Syrie en mettant fin au conflit. Nous n'avons pas de temps à perdre. Nous ne devons pas tolérer l'imposition de nouveaux délais artificiels. Il faut que cette commission soit mise sur pied. Honte à nous tous si nous ne déployons pas maintenant tous les efforts nécessaires pour empêcher une nouvelle tragédie humanitaire en Syrie.

M. Delattre (France) : Je souhaite commencer par remercier le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock pour son exposé toujours très utile et éclairant, et saluer ses efforts inlassables, ainsi que ceux de son équipe, pour répondre à l'extrême urgence humanitaire en Syrie.

Au lendemain du sommet quadripartite, que le Président Erdoğan a réuni samedi à Istanbul avec le

Président Macron, le Président Poutine et la Chancelière Merkel, je tiens à rappeler que la situation humanitaire ne sera durablement améliorée qu'avec un cessez-le-feu de long terme et une solution politique crédible. C'était tout l'enjeu du sommet d'Istanbul, pour lequel nous remercions les autorités turques et qui a marqué une étape importante dans cette double direction. Dans leur communiqué, les quatre dirigeants ont exigé la mise en œuvre complète et durable du cessez-le-feu à Edleb, demandé que la commission constitutionnelle se réunisse d'ici la fin de l'année, et appelé à ce que des élections libres, sous supervision de l'ONU, se tiennent avec la participation de tous les Syriens, y compris ceux de la diaspora. C'est la mise en œuvre de cette feuille de route qui permettra de ramener la paix et la stabilité en Syrie et de mettre un terme aux souffrances du peuple syrien qui n'ont que trop duré.

Lors de ce sommet, les Présidents français, turc et russe, et la Chancelière allemande, ont rappelé l'impératif qui s'attache à ce que toutes les organisations humanitaires aient un accès rapide, sûr et sans entraves à l'ensemble des populations qui ont besoin d'aide en Syrie. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, comme l'a rappelé Mark Lowcock, en raison de l'obstination du régime syrien à manipuler et à politiser l'aide humanitaire. Très concrètement, pour soulager les souffrances des Syriens et relever ce défi, nous devons rester mobilisés autour de trois priorités essentielles et complémentaires : la protection des civils, la garantie des accès humanitaires, que je viens de mentionner, et une solution politique durable en Syrie.

La première priorité est donc la protection des civils et des personnels humanitaires et médicaux. Comme l'a souligné Mark Lowcock, l'accord russo-turc sur Edleb a permis d'éviter temporairement un bain de sang, avec une offensive qui aurait eu des conséquences humanitaires, migratoires, et sécuritaires désastreuses dans toute la région. Le sommet quadripartite de samedi a permis de réaffirmer l'importance que ce cessez-le-feu ne soit pas un gel temporaire, mais bien une solution de long terme qui nous permette de stabiliser durablement la situation à Edleb. Dans ce cadre, la protection des civils doit être une priorité absolue pour l'ensemble des parties prenantes. Toutes les parties doivent respecter leurs obligations telles qu'elles résultent du droit international humanitaire. Nous devons également tout faire pour protéger les installations et personnels humanitaires et médicaux. Il faut le marteler, les attaques contre les hôpitaux et les personnels de santé sont constitutives de

crimes de guerre et leurs auteurs devront répondre de leurs actes.

S'agissant des réfugiés, les conditions pour un retour sûr, digne et volontaire ne sont pas aujourd'hui réunies. Le sommet quadripartite a permis d'identifier ces conditions. Elles sont de trois ordres : besoin d'être protégé du conflit armé, des arrestations arbitraires et des persécutions politiques; respect du droit de propriété; accès à des services de base. Nous en sommes loin, et c'est clairement le fait du régime syrien. Malgré l'annonce de l'abrogation de la loi n°10 sur les expropriations forcées, le régime ne semble pas prêt à abandonner sa stratégie d'ingénierie démographique. Nous devons continuer à nous opposer fermement à une telle stratégie, qui a des conséquences graves et irréversibles et constitue une des principales entraves au retour des réfugiés et des déplacés. Ne nous laissons pas tromper par la fable du régime : ce n'est pas l'absence de reconstruction qui empêche le retour des réfugiés; c'est bien l'absence d'avancées crédibles dans le processus politique qui fait que les conditions d'un tel retour ne sont pas réunies, dans le cadre garanti par le droit international.

La deuxième priorité est la garantie d'un accès humanitaire sûr, complet et sans entraves sur l'ensemble du territoire syrien. Le régime syrien continue inlassablement sa stratégie d'instrumentalisation politique de l'aide humanitaire, qui constitue le sommet du cynisme, en imposant des obstacles inacceptables à la délivrance de l'aide, au mépris des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Or, l'accès de l'aide, en particulier dans les zones difficiles d'accès, s'impose à toutes les parties. Il est inadmissible que le régime bloque les convois inter-agences depuis maintenant plus de deux mois et mette en place une stratégie punitive en entravant l'acheminement de l'aide vers les zones réconciliées. Parallèlement aux convois, les acteurs humanitaires doivent pouvoir accéder aux populations les plus vulnérables sur l'ensemble du territoire, en fonction des besoins de ces populations et non des autorisations délivrées arbitrairement par le régime.

Il est impératif en effet que l'ensemble de la population dans le besoin bénéficie de l'aide humanitaire. Nous en appelons aux acteurs ayant de l'influence sur le régime pour que tous les convois puissent circuler de manière sûre et sans entraves, dans l'ensemble du pays, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international humanitaire. Je pense en particulier à la situation extrêmement préoccupante dans le camp de Roukban, où 50 000 personnes vivent

dans des conditions cauchemardesques sans qu'un convoi humanitaire n'ait pu y avoir accès depuis le mois de janvier. Je pense également aux populations déplacées, chassées d'Afrin, qui ont trouvé refuge dans la région de Tell Rifaat, où elles survivent dans des conditions déplorables depuis des mois. Je rappelle ces faits alors que ces populations s'appêtent à affronter les rigueurs d'un sixième hiver de guerre.

Je tiens également à rappeler le caractère indispensable et irremplaçable de l'aide humanitaire transfrontalière, qui permet d'apporter chaque jour un appui vital à plusieurs centaines de milliers de personnes. Plus de 900 000 personnes ont pu bénéficier de cette aide le mois dernier. Le Conseil se penchera prochainement sur le renouvellement de la résolution 2165 (2014), et nous l'appelons à faire preuve d'unité et de responsabilité pour que cet acquis fondamental soit préservé. Nous devons pouvoir accéder, par les moyens les plus rapides et les plus efficaces, aux populations dans le besoin. Je tiens ici à souligner en particulier l'ampleur et l'urgence des besoins des populations dans le nord-est libéré de Daech, où la coalition conduit des actions de stabilisation. Cette situation justifie que les Nations Unies accroissent fortement et rapidement leur action dans cette zone, y compris par l'acheminement transfrontalier de l'aide. Je les y appelle solennellement.

Enfin, troisième priorité, le lancement d'un processus politique durable, indispensable pour écarter définitivement le risque d'une nouvelle escalade dans l'horreur. Comme l'a souligné le Sommet d'Istanbul, le cessez-le-feu à Edleb, qui a permis d'éviter un désastre humanitaire, nous offre aussi une fenêtre d'opportunité pour lancer un processus politique crédible, conforme à la résolution 2254 (2015), laquelle constitue plus que jamais notre boussole commune. L'objectif est bien de créer les conditions d'un cercle vertueux entre l'amélioration de la situation humanitaire et le lancement d'un vrai processus politique. Les deux sont en effet inséparables. À cet égard, les appels de la communauté internationale sont clairs. Les membres du Conseil ont appelé vendredi (voir S/PV.8383), avec M. Staffan de Mistura, à la création de la commission constitutionnelle dans les meilleurs délais, ce pour quoi l'ONU a mandat, et le communiqué du Sommet d'Istanbul de samedi a appelé à ce que cette commission, dont l'initiative revient à deux des participants de ce sommet, se mette en place d'ici la fin de l'année. La formation de la commission constitutionnelle est une première étape indispensable sur la voie d'un processus politique crédible, qui devra être suivie de la tenue d'élections libres et régulières sous

supervision des Nations Unies, avec la participation des Syriens réfugiés et déplacés, dans un environnement sûr et neutre.

Si la stabilisation des zones libérées de Daech par la coalition est une priorité, l'aide à la reconstruction de la Syrie n'est pas à l'ordre du jour. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur le fait que l'aide à la reconstruction ne sera envisageable que lorsqu'une transition politique irréversible, crédible et inclusive sera engagée. Procéder autrement reviendrait à récompenser l'intransigeance du régime et à rebâtir sur du sable.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que la France continuera à ne ménager aucun effort pour améliorer la situation humanitaire en Syrie et ouvrir la voie à une solution politique du conflit.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Notre délégation se félicite de la convocation de la présente séance et remercie le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, de l'exposé instructif qu'il vient de présenter.

Après huit années de conflit et des pertes se chiffrant à quelques centaines de milliers de morts, personne ne peut nier que les Syriens sont épuisés par la guerre, la violence et les déplacements permanents – et parfois forcés – ainsi que par l'incertitude quant à leur avenir. Lorsque la Fédération de Russie et la Turquie ont signé le 17 septembre un accord pour créer une zone démilitarisée à Edleb, les membres du Conseil s'en sont félicités, car nous considérons que cet engagement, ainsi que le climat d'apaisement qu'il créerait, permettraient de relancer les négociations de paix en vue d'une solution durable au conflit. Mais la démilitarisation de la province d'Edleb devait permettre avant tout d'améliorer la situation humanitaire précaire des près de 3 millions de civils qui vivent sur place et dans les zones avoisinantes. Malgré une diminution prononcée des affrontements militaires, la présence de groupes terroristes radicaux représente une menace pour la stabilisation de cette partie du territoire syrien. À cet égard, il importe de rappeler aux parties que toute nouvelle escalade du conflit aura des conséquences qui nuiront inévitablement aux civils. C'est pourquoi nous appelons les parties à s'engager en faveur de la démilitarisation de la zone et à se conformer à leurs obligations au titre du droit international humanitaire.

La situation dans le camp de Roukban, à la frontière syro-jordanienne, continue d'être très préoccupante, en dépit des multiples appels lancés

par le Conseil de sécurité pour demander qu'elle soit améliorée. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/947), quelque 45 000 personnes sont installées dans ce camp dans des conditions atroces. Pour y remédier et pour que les personnes vulnérables reçoivent protection et assistance, il n'y a pas d'autre alternative que la garantie, par les parties nationales au conflit, de l'accès des convois humanitaires à cette zone. Il faut aussi créer les conditions favorables au retour volontaire de cette masse de déplacés dans les villes et les localités libérées de l'État islamique. D'autre part, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que dans les zones difficile d'accès, comme le gouvernorat de Deïr el-Zor, qui est actuellement la cible d'attaques militaires dirigées contre l'État islamique à Alep et à Edleb, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ne doit ménager aucun effort pour continuer de garantir l'acheminement de l'assistance transfrontière sans restrictions, en application des résolutions 2165 (2014) et 2393 (2017), permettant ainsi que cette dernière parvienne à ceux qui en ont besoin par les voies les plus directes afin que les plus vulnérables continuent d'avoir accès à l'aide vitale dont ils ont besoin.

Pour ce qui est de la province de Deïr el-Zor, la République de Guinée équatoriale estime qu'il est nécessaire d'éviter, à tout prix, une recrudescence de la violence. Nous devons veiller à ce que là où des hostilités sont en cours, les parties fassent tout leur possible pour éviter l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées et que la lutte contre les groupes terroristes soit menée dans le respect des obligations découlant du droit international humanitaire. Il faut veiller aussi à ce que les civils qui veulent fuir vers d'autres régions puissent le faire en toute liberté, que personne ne soit déplacé de force de là où il se trouve, et que ceux qui restent ne deviennent jamais des cibles militaires.

Le conflit en Syrie ne peut être réglé par la voie militaire; et nous ne pourrions parvenir à un armistice solide et à long terme que par le biais d'un processus politique mené dans le cadre de la résolution 2254 (2015).

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie encore une fois M. Mark Lowcock de son exposé clair et direct, ainsi que toute son équipe sur le terrain.

Je voudrais tout d'abord me joindre au représentant du Koweït pour exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple indonésien à la suite du crash aérien.

Je voudrais aussi dire que j'ai trouvé la déclaration conjointe faite tout à l'heure au nom du Koweït et de la Suède très percutante.

Je voudrais commencer par parler dans l'immédiat non pas de la situation humanitaire, mais des engagements pris au Sommet d'Istanbul, tels que souligné par le représentant de la France, que je remercie vivement de son exposé. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit l'Ambassadeur de la France concernant le processus politique. Le groupe restreint sur la Syrie est réuni maintenant à Londres. Comme nous l'avons tous noté la semaine dernière (voir S/PV.8373), nous espérons que cette combinaison d'engagements et de réunions verra quelques avancées réelles et concrètes enregistrées sur les volets politique et humanitaire, mais je pense que pour ce qui est du volet politique et d'Edleb, j'aimerais bien recevoir aujourd'hui des informations qui me confirment que l'accord conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie sur Edleb tiendra et que les trois millions de civils qui y vivent seront protégés. J'aimerais recevoir aujourd'hui la confirmation que la commission constitutionnelle sera effectivement mise en place d'ici la fin de l'année. Et j'aimerais savoir si la Syrie et la Russie sont toutes deux d'accord qu'il doit en être ainsi. Je partage également l'avis de mon collègue américain au sujet des armes chimiques.

S'agissant de l'aspect humanitaire, qui est le principal objectif de la séance d'aujourd'hui, je tiens à rappeler ce que le Secrétaire général adjoint a dit au sujet des principes humanitaires et du fait que l'aide doit être acheminée aux personnes qui en ont le plus besoin. Le fait que nous ne disposions pas d'évaluations indépendantes exhaustives des besoins est très préoccupant. Le retour des réfugiés, dans de bonnes conditions, n'est pas possible sans ces évaluations. Je prie le représentant syrien - mais aussi les Russes - de bien vouloir nous dire ce qui a été fait pour répondre aux préoccupations de l'ONU concernant l'évaluation indépendante des besoins à Roukban. J'en déduis qu'il peut y avoir des risques liés à la sécurité. Je pense qu'il serait bon que le Conseil ait plus de détails sur ces risques de sécurité et sur la façon dont on pourrait y remédier. Je voudrais rappeler que les États Membres de l'ONU sont tenus de garantir un accès humanitaire sûr et durable. En conséquence, le Conseil doit recevoir ces assurances aujourd'hui. Il faut qu'on confirme également au Conseil que des mesures seront prises en matière de sécurité et que les convois de l'ONU pourront atteindre ces personnes désespérées. J'ai l'impression que nous continuons d'esquiver cette question au Conseil. Nous n'avons cessé de soulever

cette question et nous n'avons pas encore reçu de réponse satisfaisante. Il serait très utile d'obtenir des éclaircissements à ce sujet aujourd'hui.

Je voudrais également souligner qu'en ce qui concerne l'accès humanitaire et le retour des réfugiés, nous devons inclure la question de la sécurité et le fait qu'il n'y aura pas de persécutions politiques ni d'arrestations arbitraires si nous voulons que les communautés se sentent en sécurité lorsqu'elles retournent dans leurs lieux d'origine.

Enfin, je souscris aux cinq demandes formulées par le Secrétaire général adjoint aujourd'hui. Je voudrais me faire l'écho de l'appel à l'unité en vue de la prorogation de la résolution 2165 (2014). Je pense que ce serait un signal très important de progrès sur le terrain. J'aimerais revenir sur l'importance qu'il y a à faire avancer le processus politique.

Mark a évoqué la nécessité pour les donateurs de se montrer plus généreux pour financer une partie du plan des Nations Unies. Je voudrais indiquer qu'en réponse à la crise, le Gouvernement britannique s'est engagé à verser 3,47 milliards de dollars en faveur de la Syrie depuis 2012, dont 1,25 milliard de dollars qui ont été effectivement dépensés en Syrie. Néanmoins, je voudrais me faire l'écho de ce que l'Ambassadeur de la France a dit au sujet de la reconstruction. Il y a une différence entre l'aide humanitaire et les fonds pour la reconstruction. Les gouvernements occidentaux ne verseront des fonds pour la reconstruction que dans le contexte d'un processus politique crédible et viable permettant de remédier et de répondre à certaines des préoccupations sous-jacentes liées à la politique syrienne actuelle.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) :
Moi aussi, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Mark Lowcock, de son exposé détaillé. Nous appuyons les cinq recommandations qu'il a formulées.

Force est de reconnaître que le conflit en Syrie a donné lieu à des violences et des violations du droit international, y compris du droit des droits de l'homme, et a causé des souffrances sans précédent dans le monde d'aujourd'hui à la population civile syrienne. En dépit des résolutions - par exemple, la résolution 2401 (2018) - que nous avons pu adopter à l'unanimité, rien n'a véritablement changé sur le terrain. Nous sommes conscients que la solution n'est pas entièrement entre nos

maines, mais nous devons tout de même faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver un moyen d'acheminer une aide destinée à sauver des vies humaines.

L'accord conclu entre la Russie et la Turquie en vue d'établir une zone démilitarisée dans la zone de désescalade d'Edleb nous a permis d'éviter le risque d'une catastrophe humanitaire. Toutefois, de nombreuses menaces en matière de protection pèsent toujours sur les civils d'Edleb et des régions avoisinantes, et les besoins humanitaires demeurent considérables. La situation des habitants d'Edleb - 3 millions de personnes - est très préoccupante. Nous estimons que l'accord conclu entre la Russie et la Turquie est un pas dans la bonne direction pour éviter une catastrophe humanitaire. Dans le même temps, nous exhortons toutes les parties au conflit à veiller à la pleine application de cet accord.

Nous réitérons notre appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles mettent en œuvre le cessez-le-feu afin de garantir à tous les acteurs humanitaires un accès humanitaire sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire syrien, notamment l'acheminement de l'aide humanitaire par les frontières, en particulier dans la région de Roukban, ainsi que dans les zones qui sont récemment passées sous le contrôle d'autres acteurs. Dans ce contexte, une fois de plus, la Pologne voudrait insister sur la nécessité pour toutes les parties de s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Nous soulignons également l'obligation qui incombe à toutes les parties au conflit de protéger les civils et les infrastructures civiles. La protection des civils en période de conflit armé doit être au centre de notre débat. Nous devons mettre en place des mesures concrètes pour prévenir ou réduire au minimum les pertes civiles et les dommages accidentels aux biens de caractère civil.

Par définition, l'aide humanitaire dépend de ceux qui la fournissent, à savoir les membres du personnel humanitaire et médical. Nous ne devons pas oublier que leur sûreté et leur sécurité doivent être prioritaires. Ils doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous voudrions lancer de nouveau un appel pressant à toutes les parties ayant une influence sur la situation sur le terrain, en particulier les garants du processus d'Astana, pour qu'elles prennent toutes les mesures qui s'imposent en vue d'une cessation totale des hostilités sur l'ensemble du territoire syrien.

L'ampleur de la crise syrienne et des besoins humanitaires demeure considérable. À cet égard, nous sommes vivement préoccupés par la situation grave dans laquelle se trouvent les victimes les plus vulnérables de ce conflit, notamment les enfants, les femmes, les membres des minorités religieuses et les personnes déplacées. Ces groupes représentent actuellement la moitié de la population d'Edleb. S'ils ne sont pas protégés, nous risquons de nous retrouver face à une catastrophe humanitaire qui pourrait également donner lieu à des menaces graves de violence sexuelle.

Je voudrais terminer en soulignant qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien. Un accord politique est la seule voie vers la paix. À cet égard, je voudrais insister sur l'importance que revêt la mise en place de la commission constitutionnelle. Pour ce faire, il faut une véritable transition politique conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), négociée par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève mené sous les auspices de l'ONU.

M. Tummysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais dire qu'en tant que pays résolument attaché à l'édification d'un monde exempt de terrorisme et à la promotion du dialogue entre les civilisations et les religions, nous sommes profondément choqués par la fusillade tragique qui a pris pour cible un lieu de culte sacré, la synagogue Tree of Life (Arbre de vie) à Pittsburgh, et pendant le sabbat, un jour saint. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des 11 victimes et nos vœux de prompt rétablissement aux blessés. Nous exprimons notre sympathie et notre solidarité à la communauté juive des États-Unis et du monde entier. Ma délégation condamne fermement ces actes d'antisémitisme, de haine et de sectarisme, qui n'ont pas leur place au XXI^e siècle, et en appelle à l'intensification des efforts en faveur de la paix, de l'harmonie et du respect mutuel.

Nous présentons également nos condoléances au Gouvernement et au peuple indonésien à la suite de la tragédie qui a coûté la vie à 189 passagers de la compagnie Lion Air. Nous pleurons leur perte et offrons toute notre sympathie et notre solidarité.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, de son exposé détaillé et instructif. Le Kazakhstan se félicite de l'évolution positive survenue à Edleb suite à la création d'une zone tampon démilitarisée, en particulier le rétablissement des transports et des communications. Nous estimons que

l'accord de Sotchi doit être rapidement mis en œuvre dans le plein respect des normes et principes du droit international humanitaire. Cet accord consolidera les progrès accomplis et offrira la possibilité de lancer des négociations politiques. Dans le même temps, nous condamnons les actes de provocation commis par des organisations terroristes, notamment à Alep, qui ne reconnaissent pas cet accord. La communauté internationale ne doit pas permettre aux groupes terroristes de compromettre ces accords.

Le Kazakhstan est préoccupé par la sécurité et la protection des civils dans la province rurale de Deir el-Zor, en Syrie, où les combats ont déplacé plus de 30 000 personnes depuis juillet. Nous avons été informés que les personnes déplacées se sont installées dans des camps de fortune dans la province et ont un besoin urgent d'aide humanitaire. Nous félicitons l'ONU des efforts qu'elle déploie pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et un approvisionnement suffisant en eau, ainsi que pour fournir une aide en matière d'assainissement et d'hygiène afin de répondre aux besoins des personnes déplacées dans cette zone.

Au cours du mois écoulé, un grand nombre de civils auraient été tués ou blessés, et près de 10 000 civils resteraient pris au piège dans la zone de Hajin. Le Kazakhstan exhorte une fois de plus toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à protéger constamment les civils et les infrastructures civiles, notamment le personnel et les moyens humanitaires.

Nous sommes également préoccupés par le grand nombre d'engins explosifs abandonnés par les militants de Daech, et nous appelons à appuyer l'initiative entreprise par l'ONU pour déminer ces territoires. Cela permettra également d'éliminer les munitions non explosées, de lancer des opérations humanitaires et de donner aux réfugiés la possibilité de rentrer chez eux. La communauté internationale doit accentuer ses efforts visant à réhabiliter les infrastructures de Raqqa et à retirer les mines dans ses quartiers, car ces efforts permettront à des centaines de milliers de personnes déplacées de rentrer chez elles. Les organisations humanitaires internationales doivent collaborer plus activement avec les structures communautaires locales pour veiller à ce que le retour des réfugiés soit volontaire et se déroule dans la sécurité et la dignité.

Le Kazakhstan appelle la communauté internationale à appuyer toutes les parties au processus de négociations intra-syrien qui vise à trouver une

solution pacifique à la crise, et à faire fond sur les progrès susmentionnés pour améliorer la situation humanitaire. En outre, toutes les parties intéressées doivent coopérer avec l'ONU et ses organismes spécialisés et accorder une attention égale à la situation humanitaire dans toutes les régions du pays. Cependant, la crise humanitaire exige de suivre une démarche globale et exhaustive et de ne pas se contenter d'acheminer de l'aide.

Le Kazakhstan appuie donc pleinement M. Lowcock et l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura. Nous sommes vivement reconnaissants des contributions de l'Envoyé spécial visant à créer la commission constitutionnelle et à promouvoir le dialogue entre les différentes structures qui traitent de la situation en Syrie.

Le Kazakhstan se félicite de la tenue récente du Sommet d'Istanbul, auquel ont participé les dirigeants français, allemands, russes et turcs. En tant que premier sommet sur la Syrie qui a réuni les représentants du groupe restreint et du processus d'Astana, cette réunion a montré que nous pourrions être en passe de trouver une solution à la crise. Comme nous l'avons déjà souligné, le Kazakhstan appuie fermement le dialogue tenu selon la formule d'Astana avec d'autres structures. Ce dialogue est de bon augure pour les nouvelles démarches visant à régler les problèmes politiques et humanitaires. Dans ce contexte, nous saluons les résultats du Sommet, notamment en ce qui concerne la commission constitutionnelle syrienne qui verra le jour prochainement. Par ailleurs, étant donné que la situation en Syrie se stabilise progressivement, nous espérons que l'aide humanitaire parviendra aux populations dans le besoin par des voies directes dans les plus brefs délais.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information sur la situation humanitaire en Syrie. Elle adresse ses remerciements à M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, pour la qualité de son exposé.

La Côte d'Ivoire salue la signature le 17 septembre par la Fédération de Russie et la Turquie de l'accord portant création d'une zone démilitarisée dans le gouvernorat d'Edleb. Cet accord a permis d'empêcher la confrontation tant redoutée entre les belligérants, évitant ainsi la catastrophe humanitaire sans précédent qui en résulterait. La Côte d'Ivoire exhorte donc toutes les parties à s'inscrire résolument dans la mise en œuvre des dispositions dudit accord, notamment celles relatives au retrait des armes lourdes et des combattants en armes de la zone démilitarisée.

En effet, la situation en Syrie reste fragile, particulièrement dans le gouvernorat d'Edleb, où le risque d'une reprise des combats n'est pas à écarter. C'est pourquoi mon pays invite les acteurs de la crise syrienne à la retenue et à prendre les mesures nécessaires afin de garantir un accès sûr, sans entrave et durable de l'assistance humanitaire aux populations syriennes dans le besoin, aussi bien à Edleb que sur toute l'étendue du territoire. La Côte d'Ivoire rappelle aux protagonistes du conflit en Syrie leurs responsabilités en vertu du droit international humanitaire et des dispositions pertinentes de la résolution 2417 (2018). Elle se félicite par ailleurs de l'assistance multiforme que continuent d'apporter des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies aux populations vivant dans les zones touchées par les affrontements armés.

Mon pays tient à saluer la poursuite de l'assistance humanitaire transfrontalière. Il appelle également à un renouvellement des modalités énoncées dans la résolution 2165 (2014) et les résolutions ultérieures afin de fournir une assistance transfrontalière indispensable face au risque d'une détérioration de la situation humanitaire dans la province d'Edleb.

Ma délégation reste convaincue qu'il n'y aura de solution durable à la crise syrienne que dans le cadre d'un processus politique fondé sur un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes. Elle salue à cet égard les initiatives prises dans le cadre des processus de Genève et Astana et du récent sommet quadripartite d'Istanbul, qui visent tous la cessation des hostilités ainsi que le retour de la paix et de la stabilité durables en Syrie. Mon pays est d'avis qu'il ne peut y avoir de paix durable en Syrie sans reddition de comptes face aux graves violations des droits de l'homme dans ce pays. Il exhorte en conséquence toutes les parties, y compris les États, la société civile et les organismes des Nations Unies, à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la République arabe syrienne afin que les personnes ou groupes armés auteurs de crimes de guerre répondent de leurs actes devant les juridictions internationales compétentes.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire tient à réaffirmer qu'une solution durable à la crise actuelle en Syrie passe nécessairement par un processus politique sans exclusive ainsi que par la mise en œuvre des conclusions du communiqué de Genève du 30 juin 2012 et des dispositions de la déclaration de Sotchi du 30 janvier 2018.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine présente ses sincères condoléances aux familles

des victimes de l'accident d'avion de la compagnie indonésienne Lion Air et leur exprime toute sa sympathie.

La Chine remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, de son exposé. Nous avons pris note du rapport récent du Secrétaire général sur l'action humanitaire en Syrie (S/2018/947).

Actuellement, la situation générale en Syrie est calme. Le mémorandum d'accord entre la Russie et la Turquie concernant la stabilisation de la zone de désescalade à Edleb est en train d'être mis en œuvre. La situation à Edleb est plus calme, les conflits qui touchent l'ensemble du territoire de la Syrie sont en recul, et un environnement plus favorable à l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie a donc été mis en place. Dans le même temps, des années de conflit ont créé des besoins humanitaires énormes dans le pays, où une grande partie de la population a besoin d'une assistance et où les infrastructures sont gravement endommagées.

La communauté internationale doit continuer d'aider le peuple syrien sur les plans financier et matériel, la préoccupation immédiate étant l'arrivée de l'hiver. Nous avons pris note de la réouverture progressive de Nassib et d'autres points de passage importants le long de la frontière entre la Syrie et la Jordanie. Les routes principales, le réseau électrique, l'approvisionnement en eau et d'autres infrastructures sont progressivement remis en état, créant des conditions plus favorables à la reconstruction du pays et au retour des réfugiés. Ce n'est qu'en promouvant constamment les efforts de reconstruction qu'il sera possible de répondre aux attentes du peuple syrien et de reprendre une vie normale. La communauté internationale doit appuyer activement les efforts de reconstruction du Gouvernement et du peuple syriens, notamment les efforts intensifs visant à retirer les restes explosifs de guerre.

Toutes les parties en Syrie doivent garder à l'esprit l'avenir du pays et le bien-être de sa population, suivre les résolutions pertinentes du Conseil, maintenir le cessez-le-feu, mettre un terme à toutes les hostilités, régler les différends par le dialogue et la concertation et améliorer rapidement la situation humanitaire. L'ONU et la communauté internationale doivent renforcer la communication avec le Gouvernement syrien en vue de fournir une assistance à toutes les régions dans le besoin en Syrie. Dans le même temps, la fourniture de l'aide humanitaire en Syrie doit se conformer aux principes de neutralité, d'impartialité et de non-politisation et respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Les groupes terroristes continuent de menacer la sécurité de la Syrie et d'entraver les efforts de secours humanitaires. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour combattre tous les groupes terroristes inscrits sur la liste du Conseil, consolider les résultats de la lutte antiterroriste et rétablir la stabilité en Syrie.

La Chine a déployé des efforts inlassables pour améliorer la situation humanitaire en Syrie. En juillet dernier, à l'occasion de la huitième réunion ministérielle du Forum de coopération sino-arabe, le Président Xi Jinping a annoncé de nouvelles initiatives pour fournir une assistance humanitaire à la Syrie et à ses voisins touchés par le conflit, initiatives que nous mettrons en œuvre activement. Il n'y a pas si longtemps, la Chine a livré à la Syrie du matériel électrique, tels que des câbles et des transformateurs, ce qui, à notre avis, permettra d'améliorer l'infrastructure énergétique du pays et contribuera aux moyens d'existence de base de la population. La Chine reste déterminée à aider le peuple syrien.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement indonésiens suite à l'accident d'avion.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock de son exposé. Nous exprimons notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires humanitaires, qui poursuivent leurs efforts pour fournir une aide humanitaire en Syrie.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport (S/2018/947), nous observons une accalmie des hostilités dans un certain nombre de régions en Syrie. Grâce à l'accord conclu entre la Russie et la Turquie, les activités militaires ont également sensiblement faibli à Edleb. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des efforts déployés par la Russie et la Turquie et soulignons l'importance de continuer à mettre en œuvre l'accord de démilitarisation, qui a permis d'écarter le risque d'une catastrophe humanitaire à Edleb.

Malgré cette évolution encourageante, nous notons également avec préoccupation que les besoins humanitaires en Syrie demeurent aigus. Dans certaines régions, comme le camp de Roukban, les conditions humanitaires sont graves. Qui plus est, l'acheminement de l'aide humanitaire reste malaisé dans les zones difficiles d'accès, ainsi que dans les localités qui ont changé de main. Les civils continuent également d'être

touchés par les conséquences directes ou indirectes des hostilités.

Dans ces conditions, nous nous félicitons que l'ONU et ses partenaires humanitaires se soient portés au secours de millions de personnes, fournissant une aide vitale à ceux qui en ont besoin grâce à des programmes réguliers et à une assistance transfrontière qui, selon le rapport du Secrétaire général, demeure un élément indispensable de l'action humanitaire. Étant donné que les convois interorganisations n'ont pas été déployés depuis août, nous encourageons l'ONU à poursuivre sa communication et sa coopération avec les autorités syriennes pour permettre l'accès humanitaire aux zones prioritaires qui ont changé de main. En outre, l'ONU et ses partenaires humanitaires ont encore besoin d'un accès humanitaire sûr, rapide, sans entrave et durable pour répondre efficacement aux besoins continus de millions de Syriens. La protection des civils et des installations civiles demeure également un impératif.

Enfin, comme nous en avons discuté la semaine dernière (voir S/PV.8383), trouver une solution politique globale et inclusive, fondée sur la résolution 2254 (2015), est le meilleur moyen de mettre fin aux souffrances du peuple syrien, d'où notre appui sans faille à l'Envoyé spécial Staffan de Mistura, qui ne ménage aucun effort pour relancer le processus politique, à commencer par la création de la commission constitutionnelle, dans les quelques semaines qui lui restent et qui sont critiques. À cet égard, nous nous félicitons des résultats du sommet du Quatuor qui s'est tenu samedi à Istanbul et qui, à notre avis, pourrait contribuer à la relance du processus politique.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions aussi commencer par présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens suite au tragique accident d'avion.

Nous nous félicitons de la séance d'aujourd'hui et remercions M. Lowcock de son exposé détaillé.

Nous soulignons la réduction considérable du niveau de violence à Edleb et dans les zones environnantes à la suite de l'accord conclu en septembre entre la Turquie et la Fédération de Russie. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par l'extrême vulnérabilité dans laquelle se trouvent toujours des millions de civils à Edleb et dans d'autres régions de la Syrie. Comme nous l'avons mentionné, la situation humanitaire à Edleb est loin d'être encourageante. La détonation d'engins explosifs improvisés et d'autres actes de violence

répréhensibles attribués principalement à Hay'at Tahrir el-Cham continuent de faire des morts et des blessés parmi les civils. La malnutrition et la propagation des maladies se sont aggravés. Nous estimons qu'il est nécessaire d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation humanitaire à Edleb et dans le reste de la Syrie et d'œuvrer à son amélioration. L'accord négocié par la Turquie et la Russie doit être mis à profit pour protéger les civils de manière plus efficace et durable, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Nous notons que la situation à Roukban exige également une attention particulière. Les 45 000 personnes, qui vivent toujours dans le camp dans des conditions de vie précaires, ne reçoivent pas de soins médicaux et éprouvent de grandes difficultés à se procurer de l'eau et de la nourriture. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance que revêt le déploiement prévu du personnel des Nations Unies et des autres travailleurs humanitaires dans cette zone et soulignons la nécessité d'appuyer leur action dans les mois à venir. En outre, nous nous félicitons du fait que le retour à Raqqa est désormais possible et insistons sur le fait que la communauté internationale doit rester mobilisée pour réduire le risque élevé que représente la présence de nombreux engins explosifs improvisés. Nous notons par ailleurs que la vulnérabilité de millions de personnes déplacées exige, entre autres mesures urgentes, l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire, en particulier l'aide transfrontière. Il importe aussi de garantir le droit des réfugiés et des personnes déplacées à retourner volontairement chez eux et à reprendre leurs activités en toute sécurité et dans la dignité, conformément aux paramètres acceptés au niveau international.

Pour terminer, nous voudrions saluer les efforts inlassables et courageux déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et son personnel pour apporter une réponse humanitaire efficace en Syrie, et exhortons toutes les parties concernées à s'engager à trouver une solution politique au conflit, à commencer par la création d'une commission constitutionnelle avant la fin de cette année.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour présenter mes condoléances aux familles des victimes du terrible accident d'avion survenu en Indonésie.

Je remercie M. Mark Lowcock de son exposé qui donne à réfléchir. Je voudrais également remercier les travailleurs humanitaires en Syrie des efforts inlassables qu'ils déploient pour améliorer les conditions de vie des personnes dans le besoin. Ces collègues de l'ONU, ainsi que ceux des organisations non gouvernementales internationales et locales, dont les Casques blancs, méritent notre respect le plus profond, notre gratitude et notre appui.

Je me concentrerai sur trois points : premièrement, la nécessité d'un accès humanitaire et transfrontalier; deuxièmement, la nécessité de poursuivre la désescalade à Edleb et de respecter le droit international humanitaire; et, troisièmement, la nécessité d'un processus politique dirigé par l'ONU.

Premièrement, en ce qui concerne l'accès, les besoins humanitaires restent élevés dans tout le pays, après près de huit années de guerre ininterrompue. Nous sommes profondément préoccupés par le manque d'accès à l'intérieur de la Syrie, y compris dans les régions qui sont maintenant aux mains du régime syrien. Le régime ne permet pas aux convois interinstitutions de parvenir à ceux qui en ont le plus besoin, et ne l'a pas fait depuis le 16 août. Plusieurs zones auxquelles l'accès est refusé étaient auparavant aux mains de l'opposition syrienne. Il est inacceptable que des civils continuent d'être collectivement punis par le régime pour avoir vécu dans d'anciennes zones contrôlées par l'opposition. Le Gouvernement syrien ne doit pas être autorisé à continuer d'entraver l'acheminement d'une aide à même de sauver des vies.

Nous ne pouvons accepter une situation où les zones dites difficiles d'accès ne sont difficiles à atteindre qu'en raison des barrières artificielles imposées par le régime syrien. Il a une responsabilité à l'égard de l'ensemble de ses citoyens. Le régime syrien doit garantir l'accès à des fins d'évaluations objectives des besoins et de distribution de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit là de conditions préalables essentielles à la fourniture d'une aide humanitaire fondée sur des principes. L'accès est nécessaire pour l'acheminement de l'aide, pour l'évaluation indépendante des besoins et le suivi de la situation à la lumière des seuils de protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Les besoins humanitaires à Edleb sont parmi les plus importants du pays. Trois millions de civils restent piégés entre l'armée syrienne et la frontière turque. Sur la base des informations que M. Lowcock vient de

nous donner, il est clair que l'assistance transfrontière est actuellement vitale pour les civils à Edleb. En septembre, une aide alimentaire a été apportée à plus de 600 000 personnes depuis la Turquie grâce à ce mécanisme. Le message du Conseil doit être clair : maintenir ce couloir humanitaire jusqu'à la fin de l'année est une question de vie ou de mort. Il n'y a pas de substitut à l'aide transfrontière si nous voulons que les civils d'Edleb survivent.

Nous sommes préoccupés par l'information donnée par M. Lowcock selon laquelle le convoi n'a pas encore atteint Roukban. La situation des 45 000 personnes qui se trouvent dans ce camp à la frontière syro-jordanienne est désespérée et une solution à long terme se fait attendre depuis trop longtemps. Nous appelons les parties concernées à s'employer à trouver des solutions, en prenant en considération la dignité de ceux qui sont pris au piège.

Mon deuxième point concerne la nécessité de poursuivre la désescalade à Edleb et le respect du droit international humanitaire. Comme d'autres, nous nous félicitons de la diminution de la violence à l'intérieur et autour de la province d'Edleb depuis la signature du mémorandum d'accord entre la Turquie et la Russie. Cela a permis de réduire le risque immédiat d'une catastrophe humanitaire et donné à la population d'Edleb un moment de répit. Il reste essentiel d'empêcher une offensive militaire généralisée à Edleb. Nous appelons toutes les parties à traduire la réduction de la violence à Edleb en un cessez-le-feu durable qui puisse conduire à une solution négociée pour Edleb.

Le respect du droit international humanitaire est une obligation pour toutes les parties au conflit en Syrie. Il s'agit notamment de protéger les civils et de faciliter une action humanitaire fondée sur des principes. Les civils doivent pouvoir quitter Edleb librement s'ils souhaitent le faire de leur plein gré. En outre, l'harmonisation des mesures existantes visant à désamorcer le conflit devrait mettre un terme aux attaques inhumaines contre des hôpitaux dont nous avons été témoins tout au long de la guerre en Syrie. Cependant, la désescalade ne doit pas se transformer en un mécanisme à peine voilé pour autoriser l'intervention des humanitaires et des médecins. Selon nous, les humanitaires et les médecins devraient toujours être en mesure de faire leur travail. La responsabilité de toute attaque incombe désormais entièrement au régime syrien et à ses alliés qui le soutiennent par les airs. Les responsables devront rendre des comptes.

Mon troisième point concerne l'appui à un processus politique dirigé par l'ONU. Vendredi dernier, lorsque le Conseil a débattu de la commission constitutionnelle (S/PV.8383), j'ai souligné que cette commission n'était pas une fin en soi mais qu'elle faisait partie du processus politique général dirigé par l'ONU et basé sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et la résolution 2254 (2015). La paix et la stabilité en Syrie ne pourront être instaurées qu'au moyen d'une solution politique qui inclue tous les Syriens. Le Royaume des Pays-Bas n'est donc absolument pas d'accord avec les appels prématurés en faveur de l'aide à la reconstruction et du retour des réfugiés. Il n'y aura aucune aide à la reconstruction en Syrie de la part de l'Union européenne tant qu'une transition politique irréversible, crédible et inclusive ne sera pas fermement engagée. Elle devrait être négociée par les parties syriennes au conflit, sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève. Nous considérons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de M. Staffan de Mistura, ainsi que de son successeur, est crucial dans ce contexte. Je tiens une fois encore à appeler l'attention du Conseil sur une déclaration faite par d'éminents juristes énonçant des normes claires pour l'aide à la reconstruction en Syrie. Ils nous ont donné leur avis juridique le 24 septembre :

« Sans le respect de ces normes, la fourniture de l'aide à la reconstruction pourrait revenir à fermer les yeux sur des violations passées, continues ou nouvelles du droit international, ce qui pourrait valoir complicité ou responsabilité partagée de la communauté internationale ».

Je tiens également à souligner que toute transition appelle la question de la responsabilité pour les actes commis pendant le conflit, ce qui est également indiqué dans le Communiqué de Genève. Pour parvenir à une paix durable, les personnes soupçonnées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en Syrie doivent répondre de leurs actes. Si le Conseil continue d'être bloqué par un veto l'empêchant de saisir la Cour pénale internationale, nous poursuivrons nos efforts de responsabilisation ailleurs.

À l'heure actuelle, la Syrie n'est pas prête pour un retour librement consenti des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité. Ce retour ne pourra être facilité que lorsque des seuils de protection seront en place, et la participation du HCR est essentielle au suivi de la protection des civils syriens.

Pour terminer, nous appuyons pleinement les cinq demandes que M. Lowcock vient de présenter. Nous avons besoin de voir des améliorations rapides et significatives pour l'accès humanitaire dans toute la Syrie. L'aide transfrontière demeure essentielle pour atteindre les civils d'Edleb, dont un grand nombre sont déplacés et dépendent de l'aide humanitaire pour survivre. Nous soulignons les observations faites par notre collègue français sur la nécessité d'une solution politique durable. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies puisse répondre aux besoins des civils en Syrie, qui souffrent depuis si longtemps déjà.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple indonésiens pour l'accident d'avion survenu ce matin.

Le représentant du Koweït s'est déjà exprimé au nom de la Suède en tant que corédacteur, mais après avoir écouté les déclarations de ce matin, je voudrais prendre la parole pour souligner quelques points sur lesquels je constate une large convergence de positions. Heureusement, ces domaines semblent correspondre aux demandes présentées ce matin par le Secrétaire général adjoint.

Premièrement, je voudrais aborder le respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire, y compris l'accès à Roukban et à d'autres zones difficiles d'accès, ainsi que les mesures de protection, y compris à Deïr el-Zor, et plus généralement les hôpitaux et autres établissements de santé et les écoles. Cela concerne également l'importance des évaluations indépendantes des besoins et du suivi pour une action humanitaire fondée sur des principes, comme le Secrétaire général adjoint l'a mentionné ce matin. Le deuxième point que je voudrais souligner est la mise en œuvre de l'accord russo-turque sur le cessez-le-feu à Edleb afin de prévenir une catastrophe humanitaire. Troisièmement, compte tenu de ce qui précède, nous devons renouveler les modalités de la résolution 2165 (2014) sur l'accès humanitaire, notamment pour garantir l'acheminement de l'aide à plus de 3 millions de civils à Edleb et dans le nord de la Syrie.

Enfin, il semblerait que nous soyons tous d'accord pour dire que la situation humanitaire ne pourra s'améliorer que si nous faisons des progrès sur le volet politique, au moyen d'une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015). Nous espérons que les membres du Conseil pourront s'unir autour de ces

points dans un effort sérieux pour alléger les énormes souffrances humaines en Syrie.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous tenons bien sûr à exprimer nos sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples américains et indonésiens à la suite de leurs récentes tragédies.

Nous remercions M. Lowcock de son exposé complet. Nous apprécions beaucoup le travail des organismes humanitaires des Nations Unies, en particulier lorsqu'il est effectué de façon impartiale et dans le strict respect des principes de l'action humanitaire de l'ONU.

Dans le contexte de la libération réussie d'une grande partie de la Syrie des terroristes, les efforts se poursuivent pour rétablir une vie normale et favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Nous devons nous unir pour aider collectivement et activement à la mise en œuvre de ces processus et ne pas les entraver sous des prétextes politisés ou en imposant des dizaines de conditions franchement incompréhensibles. L'initiative russe visant à organiser une conférence internationale sur la question des réfugiés syriens a été conçue pour contribuer à unir nos efforts. Les autorités de Damas ont donné des garanties de sécurité à ceux qui veulent rentrer chez eux, et elles travaillent sur un cadre légal qui faciliterait leur réintégration rapide.

Le flux de Syriens revenant du Liban augmente. Nous pouvons voir l'effet que l'ouverture du point de passage de Nassib a eu sur la frontière syro-jordanienne. Les populations des deux côtés de la frontière attendent avec impatience depuis plusieurs années que cette voie de transport, qui soutient des liens régionaux, commerciaux et humains, soit rouverte. Ces mesures méritent d'être résolument encouragées, car elles contribuent à la réalisation d'un principe aussi fondamental pour la stabilisation de la situation au Moyen-Orient que l'instauration de rapports de bon voisinage.

La mise en œuvre du mémorandum d'accord sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade d'Edleb, fondé sur l'accord de haut niveau conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie, se poursuit avec succès. Nos partenaires turcs font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire sortir les groupes armés et leurs armes lourdes de la zone démilitarisée. Toutefois, les milices qui y sont basées continuent de violer les conditions de l'accord en ouvrant le feu sur les

villages voisins, et de nouvelles informations font état de mouvements suspects de membres du Front el-Nosra et de Casques blancs avec des substances toxiques. Nous devons souligner que les accords de désescalade étaient temporaires dès le départ, et que la question de l'élimination de la présence terroriste en Syrie reste inscrite à l'ordre du jour. Si les provocations d'éléments radicaux se poursuivent, la Russie se réserve le droit d'appuyer une action efficace du Gouvernement syrien pour éliminer les bastions terroristes.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général face à la situation humanitaire désastreuse à Roukban. D'une manière générale, la situation humanitaire en Syrie s'améliorerait si la coalition cessait de violer la souveraineté de la République arabe syrienne par sa présence illégale, et je pense en particulier à la base militaire bien connue de Tanf dans le sud du pays ainsi qu'à la présence de la coalition à l'est de l'Euphrate. L'activité économique dans ces zones illégalement occupées, sans coordination avec le Gouvernement de la République arabe syrienne, soulève également de nombreuses questions en général.

Les dirigeants de la Russie, de la Turquie, de l'Allemagne et de la France se sont réunis à Istanbul le 27 octobre et ont adopté une déclaration conjointe, et nous sommes reconnaissants au Président turc d'avoir pris cette importante initiative fédératrice. Les participants au sommet se sont déclarés tout à fait disposés à coopérer en vue de normaliser davantage la situation en Syrie, processus dont les conditions ont été établies dans le cadre d'une réunion tenue selon la formule d'Astana grâce aux efforts de la Russie, de la Turquie et de l'Iran. Les participants se sont déclarés en faveur d'un règlement politique sous les auspices des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) et dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie. D'ailleurs, la question de la collaboration entre le processus d'Astana et ce que l'on appelle le Groupe restreint a également été abordée lors du sommet d'Istanbul.

L'importance de lancer les travaux d'une commission constitutionnelle sur la base de la décision du Congrès pour le dialogue national syrien à Sotchi a été reconnue, et nous espérons que cela pourra se faire avant la fin de cette année, si les conditions y sont propices. Cependant, les professionnels sont conscients que pour être efficace et efficiente, cette commission doit être reconnue comme légitime par toutes les parties. Il importe que chacun comprenne que c'est le peuple

syrien qui est responsable de son sort et que c'est lui qui doit déterminer chaque aspect lié à la structure de son État au cours du dialogue. Après tant d'années de guerre, le pays devra passer par un processus de réconciliation nationale, d'une manière ou d'une autre. Et la Syrie s'est toujours distinguée par un haut niveau de réconciliation nationale. Les Nations unies, la communauté internationale et les amis de la Syrie peuvent aider, mais il est injuste et futile d'imposer des solutions toutes prêtes, des ultimatums ou des délais aux Syriens. Et en tout état de cause, les données empiriques montrent que dans n'importe quelle crise régionale, il est inutile de tenter d'imposer des solutions.

En réponse aux nombreuses questions qui nous ont été posées, je voudrais informer les membres du Conseil que la déclaration conjointe des dirigeants qui ont participé au sommet quadrilatéral d'Istanbul sera distribuée en tant que document officiel du Conseil de sécurité dans les prochaines minutes, et je peux assurer au Conseil qu'elle contient des réponses exhaustives. Je remercie les membres du Conseil qui ont appuyé la déclaration conjointe, affirmant ainsi leur volonté d'œuvrer de manière constructive à la recherche d'un règlement politique du conflit en Syrie.

Je voudrais appeler l'attention de mes collègues qui continuent d'utiliser des termes tels que « le régime syrien » sur le fait qu'un tel usage est contraire à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui font uniquement mention du Gouvernement de la République arabe syrienne. Une approche respectueuse est nécessaire, et contribuerait également à faire avancer le processus politique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Bolivie.

Nous voudrions remercier de son exposé M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

Ma délégation réaffirme sa position selon laquelle la violence dans ce conflit peut être réduite sur l'ensemble du territoire syrien dans le cadre de la résolution 2401 (2018). Dans ce contexte, nous soulignons les accords locaux et les initiatives promues par les garants d'Astana, ainsi que l'accord conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie, qui ont permis de créer une zone démilitarisée à l'intérieur de la province d'Edleb, ce qui, en plus de faciliter l'accès de l'aide humanitaire, a considérablement contribué à réduire

la violence et permis l'évacuation de personnes dans le besoin. Nous encourageons le maintien de ces accords afin que la situation retourne à la normale et que la population puisse retourner dans ses lieux d'origine. Nous rappelons que tout retour doit être sans entraves et se faire sur une base volontaire, en toute dignité et dans des conditions de sécurité. À cet égard, nous appelons à la poursuite du déminage des engins explosifs non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres dans les zones peuplées.

Nous réaffirmons qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie. Au contraire, nous insistons sur le fait que les parties doivent respecter le droit international et, surtout, le droit international humanitaire, et c'est pourquoi nous soulignons les accords conclus lors de la réunion du 27 octobre entre les plus hautes autorités de la Turquie, de la France, de la Russie et de l'Allemagne. Cette réunion a contribué à renforcer le dialogue qui permettra de garantir l'application du cessez-le-feu qui a été conclu, principalement dans la province d'Edleb, afin de protéger les vies de millions de civils, mais également d'empêcher la violence de continuer à toucher les infrastructures civiles, comme les hôpitaux et les écoles. Nous demandons que les prochaines réunions de haut niveau, qui se tiendront dans les semaines à venir, renforcent ces accords et permettent de sauver des vies et d'améliorer la situation humanitaire. En outre, nous pensons que tout effort déployé ou toute mesure prise dans le cadre de la résolution 2401 (2018) pour lutter contre des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité, ou contre des groupes armés, doit également tenir compte de la protection des vies civiles, dans le cadre du droit international, et nous appelons ceux qui ont une influence sur le terrain à l'exercer, afin que la lutte contre ces groupes n'entraîne pas d'autres pertes de vies innocentes.

Enfin, nous insistons sur le fait que la seule façon de sortir de ce conflit est de trouver une solution durable et pacifique par l'intermédiaire d'un processus politique inclusif mené par la Syrie, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, dans le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015) et du processus de Genève, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, comme convenu dans la déclaration de Sotchi. À cette fin, il est impératif de continuer de déployer des efforts qui aboutissent à la création des instances compétentes, qui soient crédibles, équilibrées et représentatives.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à mes collègues pour exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens à la suite de l'accident d'avion de ligne civil.

Il est vraiment stupéfiant que certaines délégations occidentales de membres permanents du Conseil de sécurité insistent délibérément pour mélanger les questions humanitaires et les questions politiques et continuent d'entraver le déploiement d'efforts humanitaires honnêtes, transparents et non politisés.

Ces délégations fanfaronnent ouvertement aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'action humanitaire en Syrie tant que les objectifs politiques et interventionnistes de ces États ne sont pas atteints. Et nous entendons aujourd'hui certains – les mêmes délégations en fait – poser un ensemble de conditions politiques préalables, qui visent en fait à vider l'action humanitaire de son contenu et à l'orienter de façon à exploiter politiquement les souffrances des Syriens.

Je rappelle que la séance d'aujourd'hui coïncide avec une autre raid mené par l'aviation de la soi-disant coalition contre la région de Hajin, dans la partie est de Deïr el-Zor, lors duquel du phosphore blanc, pourtant interdit au plan international, a été utilisé, tuant une famille entière – mère, père et enfants. Comme le Conseil se souvient, la séance du 24 octobre (voir S/PV.8383) avait aussi coïncidé avec une attaque terroriste criminelle perpétrée contre Alep par les bandes terroristes présentes à Edleb, qui ont tiré 40 missiles sur Alep, faisant des dizaines de morts et de blessés parmi les civils. La séance qui a eu lieu auparavant, le 17 octobre (voir S/PV.8373) avait elle aussi coïncidé avec un raid de la coalition contre les localités de Soussa et Albadran, à Deïr el-Zor, qui a fait des dizaines de victimes parmi les civils. Tout cela n'a pas été capté par les radars des gouvernements des États qui parlent aujourd'hui de la situation humanitaire dans mon pays, ni, hélas, par l'agence humanitaire des Nations Unies – le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, et à travers vous, votre pays ami, l'État plurinational de Bolivie, de votre direction avisée des travaux du Conseil de sécurité ce mois d'octobre.

Votre présidence s'acquitte avec brio de son mandat, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales et à faire respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi bon nombre d'États Membres de l'Organisation sont fiers de cette performance bolivienne de haut niveau. Lors des différentes rencontres qui ont eu lieu dernièrement entre le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Mark Lowcock, et de hauts responsables syriens, l'accent a été mis sur la nécessité de coordonner l'action menée conjointement par les deux parties afin de renforcer la compréhension et de lever autant que faire se peut les obstacles, l'objectif étant de faciliter le rôle que joue l'ONU dans le domaine humanitaire, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, qui régit les activités de l'OCHA. Et ce malgré les difficultés rencontrées en la matière du fait du financement insuffisant des activités de l'ONU en Syrie – M. Lowcock en a parlé tout à l'heure – et des sanctions économiques unilatérales imposées au peuple syrien par les Gouvernements des États-Unis, de l'Union européenne et d'autres. Ces derniers se lamentent, comme nous les avons entendus aujourd'hui, sur le fait que 10 millions de Syriens ont besoin d'aide humanitaire, alors qu'ils imposent dans le même temps des sanctions économiques unilatérales à 23 millions d'autres.

Le Gouvernement syrien sait combien est important le rôle confié à l'ONU par les États Membres. Et Damas continue de compter que l'ONU utilisera ce rôle pour venir en aide aux Syriens qui ont pâti de la guerre terroriste imposée à mon pays, la Syrie, pour préserver sa crédibilité et son efficacité, et pour respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. De plus, toutes les résolutions politiques et humanitaires du Conseil – dont le nombre est de 28 à ce jour – affirment qu'il importe de préserver l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale de la Syrie et l'unité de son peuple. Damas continue aussi de compter que l'ONU jouera ce rôle de façon neutre, indépendante et non politisée, qu'elle ne cèdera pas au chantage de certains États influents et, bien entendu, qu'elle respecte les dispositions de la Charte et des résolutions des Nations Unies.

J'ai écouté avec grand intérêt l'exposé présenté par M. Lowcock, et nous avons lu avec soin aussi le rapport (S/2018/947) dont le Conseil est saisi. Je voudrais faire quelques observations, qui répondront certainement à certaines questions posées par les collègues.

Premièrement, il est absolument nécessaire d'ouvrir un dialogue transparent, objectif et professionnel en vue de revoir le mécanisme d'établissement de rapports sur ce qu'on appelle situation humanitaire dans mon pays, la Syrie, l'objectif étant de faire que ces rapports tendent tous à aider les Syriens qui sont dans le besoin. Nous soulignons ici que continuer de présenter ces rapports chaque mois est une perte de temps, d'argent et de ressources humaines, et nous demandons qu'ils soient présentés tous les trois mois, compte tenu du fait que de nombreuses informations contenues dans le rapport à l'examen sont obsolètes et que les faits qui y sont rapportés sont survenus il y a un ou deux mois, alors que nous sommes censés parler de ceux survenus au cours de ce mois.

Deuxièmement, il est urgent et nécessaire aussi d'engager un débat transparent, objectif et professionnel sur la teneur de ces rapports afin d'éviter qu'ils soient utilisés par certains comme moyen de pression politique et de chantage. Il est inconcevable et absurde même que les auteurs du rapport poursuivent dans leur voie négative et politisée contre la République arabe syrienne et ses institutions, et qu'ils continuent notamment de tomber dans les mêmes erreurs - outrepassant ainsi leur mandat - après la prise de conscience aiguë qu'une guerre terroriste odieuse est menée depuis sept ans contre la Syrie; après que de hauts responsables - comme les anciens chef d'État-major et Ministre de la défense, et d'autres - de certains États aient reconnu publiquement dans leurs mémoires et dans leurs témoignages devant le Congrès et devant le Sénat que leurs gouvernements sont impliqués dans le financement et le parrainage des groupes terroristes; après qu'il soit devenu clair, preuves à l'appui, que ces derniers sont ceux qui ont utilisé et continuent d'utiliser les civils comme boucliers humains, de transformer les écoles et les hôpitaux en bases militaires pour lancer des attaques contre les civils; et après qu'il soit devenu clair que ce sont ces groupes et ceux qui les soutiennent qui sont derrière les mensonges proférés contre le Gouvernement syrien.

Il est donc absurde qu'ils continuent d'ignorer sciemment les préoccupations et les observations faites au Secrétariat par la République arabe syrienne concernant la teneur des précédents rapports sur la question. Nous avons réagi officiellement 56 fois aux rapports de l'OCHA et répondu clairement à toutes les interrogations, mais nos éclaircissements n'ont jamais été répercutés dans les rapports de cet organisme. Cela fait des années que nous nous efforçons d'établir des relations de coopération avec l'OCHA, et que

nous lui fournissons toutes les informations à notre disposition. Mais nous sommes toujours surpris que nos observations ne parviennent pas aux fonctionnaires de l'OCHA. Les informations fournies par des témoins oculaires, par les Casques blancs, jaunes, rouges, elles, leurs parviennent bien, mais pas les observations faites par le Gouvernement syrien.

Troisièmement, il est surprenant que le rapport affirme que le Gouvernement syrien n'a pas approuvé le plan pour les convois pour septembre et octobre. C'est ce que nous avons entendu M. Lowcock dire aujourd'hui. Mais la vérité est que le Gouvernement de mon pays a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'inclure dans ce plan les zones nouvellement libérées, qui sont pourtant incluses dans la carte des zones classées par l'ONU comme zones assiégées ou difficiles d'accès. Nous avons demandé que ces sites soient intégrés dans le plan périodique d'acheminement de l'aide humanitaire. Cependant, l'ONU n'a pas inclus ces zones libérées dans le plan d'aide humanitaire. Pourquoi? Je n'en sais rien. C'est M. Lowcock qui a la réponse à cette question.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'acheminement de l'aide au camp de Roukban, qui, si mes informations géographiques sont exactes, se trouve en Syrie - certaines délégations en ont parlé comme s'il s'agissait d'un camp situé en Somalie ou aux Maldives -, je souligne que le Gouvernement syrien a donné son accord aux organismes des Nations Unies pour qu'ils acheminent une aide humanitaire dans ce camp, en coopération avec le Croissant-Rouge syrien et le Comité international de la Croix-Rouge, directement à partir du territoire de la République arabe syrienne. Toutefois, le 26 octobre, le convoi des Nations Unies, qui était déjà à une distance de 55 kilomètres, est retourné précipitamment à Damas en raison de la détérioration des conditions de sécurité et des informations faisant état d'une attaque imminente de Daech contre le convoi à partir de la zone contrôlée par les États-Unis, malgré les assurances en matière de sécurité que ce pays avait données à l'ONU. Cela prouve clairement que ce sont les États-Unis qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire vers le camp de Roukban et qui sont principalement à l'origine des souffrances des civils qui se trouvent dans ce camp. Nous voudrions rappeler qu'il y a quelque temps, les terroristes de Daech ont quitté la région de Roukban, qui est sous le contrôle des forces américaines, et se sont rendus à Soueïda, où ils ont lancé une attaque et tué 300 civils à l'aube. Ces terroristes ont ensuite quitté Soueïda pour retourner à Tanf, dans la région de Roukban, qui, de toute apparence, se trouve en Somalie.

Cinquièmement, mon pays regrette que les auteurs du rapport mettent en avant l'assistance transfrontière conformément aux directives de certains États occidentaux, alors qu'elle s'est avérée inefficace et qu'il n'y a pas de certitude qu'elle parvienne aux civils auxquels elle est destinée. Cette assistance aide indirectement les terroristes qui la détournent et l'utilisent pour poursuivre leurs activités terroristes en Syrie. Depuis des mois, le gouvernement de mon pays demande qu'on lui donne des éclaircissements sur la faisabilité de cette assistance, qui est soi-disant contrôlée par des tierces parties. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à cet égard.

Étant donné que la situation est plus sûre et plus stable sur le terrain grâce à la victoire sur le terrorisme et aux efforts de réhabilitation des zones détruites par les terroristes que continue de déployer le Gouvernement, et grâce à la normalisation de la situation, les conditions sont désormais réunies pour le retour volontaire des réfugiés syriens qui ont quitté leur patrie à cause du terrorisme et des mesures économiques coercitives unilatérales qui les ont privés de leurs moyens de subsistance. En fait, nous assistons au retour en Syrie de milliers de réfugiés syriens en provenance de l'étranger, malgré les tentatives de certains États occidentaux de les empêcher de revenir en utilisant de faux prétextes pour les intimider et en politisant une question purement humanitaire. Ces États utilisent cette question à des fins politiques en établissant un lien entre le retour des réfugiés et le processus politique, comme cela a été confirmé par ce que nous avons entendu aujourd'hui de la part des délégations de certains États occidentaux.

Pour terminer, alors que nous écrivons le dernier chapitre de la crise syrienne, les Syriens – ceux qui sont restés dans le pays et ceux qui ont été contraints de fuir le pays en raison du terrorisme – sont résolus

à joindre leurs efforts pour débarrasser leur pays des vestiges de la guerre terroriste et le reconstruire de leurs propres mains, et en utilisant leurs capacités et leurs compétences.

En ce qui concerne ce que certaines délégations ont dit au sujet de la situation dans la ville d'Edleb, je voudrais rappeler à tous les membres du Conseil qu'Edleb est une ville syrienne. Nul ne se préoccupe plus que le Gouvernement syrien de cette ville et de ses habitants, qui sont utilisés comme boucliers humains par des groupes terroristes.

Mon pays réaffirme son attachement à l'accord de Sotchi du 17 septembre et se félicite de toute initiative visant à faire en sorte que le sang des Syriens cesse de couler. Nous accueillons favorablement toute initiative visant à assurer la sûreté et la sécurité de tous les territoires syriens qui ont été frappés par le terrorisme. Mon gouvernement réaffirme également qu'il continuera de lutter contre le terrorisme jusqu'à ce que nous ayons libéré le dernier pouce du territoire syrien des griffes des terroristes et de toutes les forces militaires étrangères qui s'y trouvent illégalement.

Le Président (*parle en espagnol*) : La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit dans cette salle. Critiquer l'ONU pour avoir fait son travail ne devrait pas être l'objectif de qui que ce soit dans cette salle. Je sais que nous devons exercer notre liberté d'expression et que nous devons être francs. Mais l'ONU, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a fait un travail remarquable en Syrie.

La séance est levée à 11 h 55.